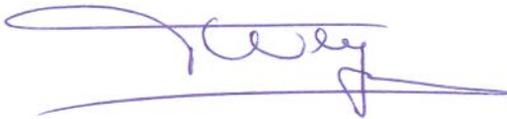


A V I S

La délibération du conseil communal du 14 octobre 2024 relative à la modification du règlement taxe et portant sur la nouvelle fixation de la redevance assainissement a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 21 janvier 2025 sous la référence FC05-2024-A469.

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 24 janvier 2025



le secrétaire,



le bourgmestre,